

## The conditions for effective agricultural development assistance in the Ivorian context

Les conditions d'une efficacité de l'aide agricole au développement dans le contexte Ivoirien

**Bosson Jean Fernand MIAN, Djedou Martin AMALAMAN, Marc PONCELET**

Université de Liège, Belgique

Chercheur, Centre Suisse de Recherches Scientifiques, Abidjan-Côte d'Ivoire

Maitre de conférences CAMES,

Enseignant-Chercheur, Université Peléforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

Professeur ordinaire,

Université de Liège, Belgique, Faculté des sciences sociales Département des sciences sociales Sociologie du développement IRSS : Observer les Mondes En Recomposition (OMER)

### Résumé

Le présent article s'est prononcé sur les conditions d'une efficacité de l'aide au développement pour le secteur agricole ivoirien. En parlant d'aide au développement, il s'agit dans le cadre de cette étude de l'aide publique au développement pour l'agriculture plus connu sous le nom d'APD agricole. L'étude s'est réalisée à la fois dans les zones d'Abidjan (au sud) et de Korhogo (dans le nord du pays). En nous inscrivant dans une tradition qualitative conduite à l'aide de techniques d'échantillonnages par choix raisonné et boule de neige, nous avons réalisé en tout dans le cadre de cette recherche, dix-huit (18) entretiens d'environ vingt-cinq (25) enquêtés. Trois (3) catégories d'acteurs ont été ciblés à savoir : les acteurs institutionnels ou structurels au niveau national (AISN), les acteurs structurels locaux (ASL) et les acteurs paysans (AP). L'étude a révélé que les contraintes qui obstruent l'efficacité de l'APD agricole dans le contexte ivoirien sont d'ordre "politico-économiques", "structuro-institutionnels" et "pratico-rurales".

**Mots clés : aide agricole au développement, conditions, efficacité, Côte d'Ivoire**

### Abstract

This article focuses on the conditions for the effectiveness of development aid for the Ivorian agricultural sector. Speaking of development aid, this study focuses on official development assistance for agriculture, better known as agricultural ODA. The study was conducted in both the Abidjan (south) and Korhogo (north) areas. Following a qualitative tradition conducted using purposive sampling and snowballing techniques, we conducted a total of eighteen (18) interviews with approximately twenty-five (25) respondents as part of this research. Three (3) categories of actors were targeted : institutional or structural actors at the national level (AISN), local structural actors (ASL) and peasant actors (AP). The study revealed that the constraints that obstruct the effectiveness of agricultural ODA in the Ivorian context are "political-economic", "structural-institutional" and "practical-rural".

**Keywords : agricultural development aid, conditions, efficiency, Côte d'Ivoire**

### Introduction

Située dans l'espace UEMOA et membre très actif de cette zone économique, la Côte d'Ivoire depuis 2017 continue d'être une des économies les plus dynamiques d'Afrique, avec un taux de croissance tournant autour de 7,6 %. Cette bonne performance s'explique par le rebond de l'agriculture (Rapport BM, 2018), et dont les produits représentent selon Aurégan (2017) 70% des recettes d'exportation. De ce fait le pays constitue un bénéficiaire potentiel de l'APD agricole favorisant la relance de ce secteur qui lui conforte la position de leader dans la sous-région. A titre d'exemples soulignons que les accords bilatéraux entre le

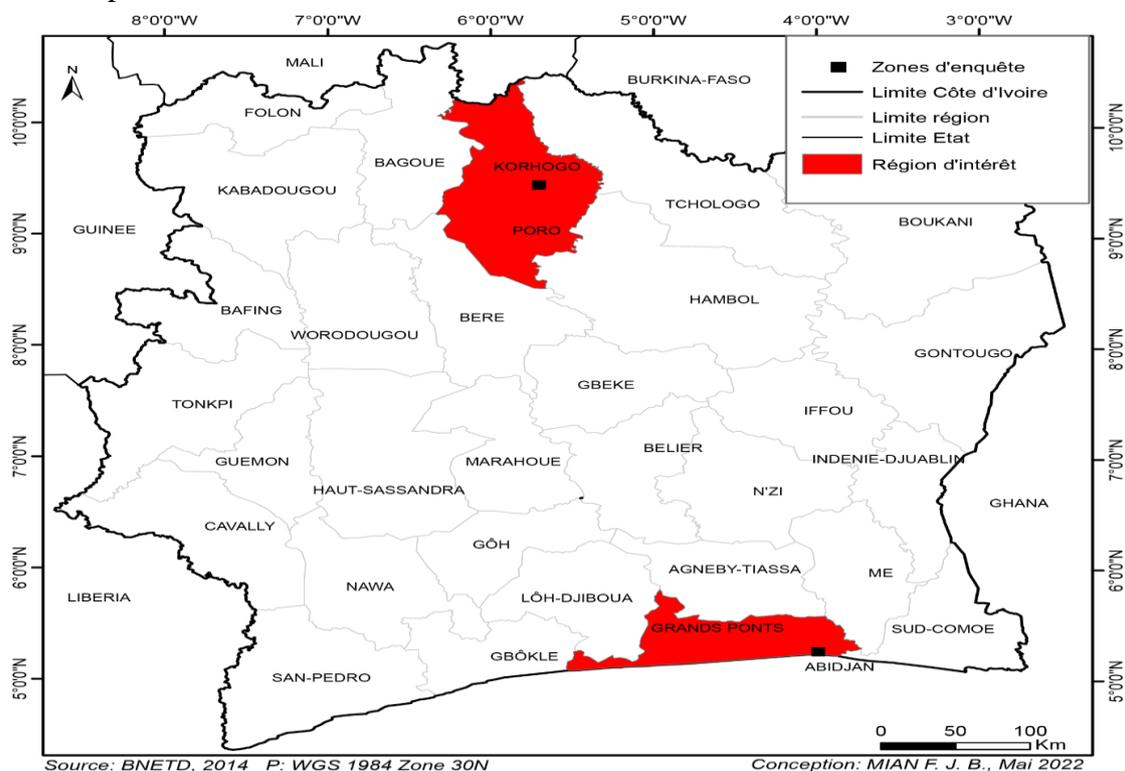
gouvernement chinois et l'Etat Ivoirien sont très importants ; entre 1983 et 2014 ce sont au total : 3 / 4 (78%) de la solidarité chinoise qui orientés vers les missions d'assistance technique agricole soit (29 sur 37 millions £), en dons et majoritairement de prêts sans intérêts, ce qui fait de la Côte d'Ivoire le territoire le plus destinataire de cette coopération (Aurégan, 2017.Op.cit). L'intervention du Fonds international de développement agricole des Nations-unies dans le financement de l'Agriculture ivoirienne depuis 1984 jusqu'en 2015 est de 70 milliards de FCFA (FIDA, 2015). Quant à la Banque mondiale, elle a approuvé un crédit de 70 millions de dollars en appui à l'agriculture numérique en Côte d'Ivoire (Washington, 2018). Outre de 2013 à 2016 l'Etat Ivoirien a bénéficié d'un appui à la relance des filières agricole de l'AFD d'un montant de 62550000£. Insistant davantage sur toutes ces aides publiques au développement en faveur du secteur agricole Ivoirien, on retient globalement qu'entre 2012 et 2015 sur 1,9 milliards d'Euros mobilisés pour l'amélioration de la filière de l'agriculture en Côte d'Ivoire, 61% émanent de grands bailleurs de fonds extérieurs c'est à dire pays développés et/ou organisations à l'international comme APD agricole. La part de chaque bailleur se repartie comme suit : UE 39,6 milliards de FCFA, AFD 50,1 milliards de FCFA, BAD 103,2 milliards de FCFA, GIZ 9,5 milliards de FCFA, et la BID 65,60 milliards de FCFA (ministère Ivoirien de l'Agriculture et du développement rural, 2016). Si cette pluie d'APD sur le secteur agricole Ivoirien semble évidemment influencer sur la santé de l'économie nationale par le truchement des statistiques de ladite filière, cela paraît moins une réalité socialement vécue qu'une apologie significative de développement. En effet, première puissance agricole d'Afrique de l'Ouest d'après les données du salon international de l'Agriculture de Paris, édition 2017, la Côte d'Ivoire demeure encore aujourd'hui un géant du domaine agricole dans la sous-région et au niveau international par ses scores en termes de productivité à l'échiquier africain et mondial. Les statistiques à cet effet achèvent de convaincre : la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao avec 35 % des parts de marché. Sa production peut varier entre 1,5 et 1,7 M de tonnes. Le pays est aussi le 1er producteur africain de caoutchouc. La production s'élevait en 2015 à 340 000 tonnes. L'autre arbre tropical dont la Côte d'Ivoire tire des bénéfices est le palmier à huile. La production ivoirienne l'huile de palme s'élève à 400 000 tonnes par an, ce qui en fait le deuxième producteur africain. Le pays est également devenu le premier producteur mondial de noix de cajou en 2015 avec 750 000 tonnes produites. A côté, le coton est une des autres cultures de rente ivoirienne. Derrière le Burkina Faso et le Mali, la Côte d'Ivoire peut produire jusqu'à 500 000 tonnes par campagne (Economies Africaines, 2015). L'agriculture participe à grande contributrice au PIB national avec un apport situé entre 25 et 30% et emploie environ la moitié de la population. Toutefois, cette lueur de gloire dont bénéficie la Côte d'Ivoire par son positionnement sur la scène agricole africaine est loin de la faire compter parmi les dix (10) économies les plus importantes du continent. En effet, géante de l'économie de l'Afrique Subsaharienne Francophone, la Côte d'Ivoire ne produit à peine qu'un PIB de 49, 40 milliards de dollars (BM, 2019). Ce qui reste beaucoup moins significatif pour résorber la pauvreté accrue et encore stable de sa gigantesque population rurale. Selon une enquête du Gouvernement ivoirien qui a été conduite par l'Institut national de la statistique (INS, 2015), 50,3 % de la population est concentrée en zone rurale » ; la pauvreté étant plus accentuée en milieu rurale, avec une incidence de la pauvreté qui est de l'ordre de 56,8%. De plus, la contribution des populations rurales à la pauvreté est de 61,2% au moment où, le taux de pauvreté générale du pays passe de 51% en de 2011 à 46% en 2015. Il s'agit là d'une stagnation de pauvreté rurale résultant d'une politique de fourniture ou d'injection médiocre de fonds dans le seul secteur agricole susceptible de la contenir. Sous la base des statistiques du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP, 2010 Op.cit.) on comprend que, la Côte d'Ivoire accorde peu d'intérêt à l'agriculture car, les investissements dans le secteur agricole qui représentaient 24,4 % du budget global de l'Etat en 1981 sont tombés à 13 % en 1984, puis à 9,7 % sur la période 2002-2007. La Côte d'Ivoire est donc passée en dessous du taux de 10 % fixé par les chefs d'Etat à Maputo avec à peine 6% de son budget global alloué au secteur agricole depuis 2015. Au moment où depuis 2010, les pays à faible poids économique agricole tels que le Burkina Faso, Éthiopie, Mali, Malawi, Ghana, Niger, Sénégal et Zimbabwe avaient atteint ou dépassé la cible de 10 %. Cette situation de faible engouement de l'Etat de Côte d'Ivoire vis à vis de l'agriculture contraste réellement avec les données fulgurantes sur l'accroissement de l'aide pour le secteur agricole ivoirien. Et c'est d'ailleurs, cet état de fait qui suscite l'intérêt de cet article qui pose les conditions d'une meilleure efficacité de l'aide agricole au développement dans le contexte Ivoirien. Les résultats se déclinent en trois aspects : d'abord les contraintes politiques et économiques du secteur agricole ivoirien obstruant l'aide agricole au développement. Ensuite les contraintes structurelles ou institutionnelles

du secteur agricole ivoirien obstruant l'aide agricole au développement. Et enfin les contraintes pratiques ou rurales du secteur agricole ivoirien obstruant l'aide agricole au développement.

## Méthodologie

Notre recherche, en raison de sa portée, s'est déroulée dans deux zones géographiques au sud et au nord de la Côte d'Ivoire. Premièrement le district d'Abidjan. Le choix de cette zone résulte du fait qu'elle est la capitale économique du pays et concentre la majorité des sièges des administrations et institutions publiques de l'Etat. L'intérêt de ce premier champ géographique a été de nous faire comprendre au niveau macro / national, la dimension institutionnelle et organisationnelle du circuit de négociation et de réception de l'APD agricole. C'est-à-dire situer la responsabilité en termes de rôles et d'actions des acteurs, dans ce système de mobilisation de l'APD agricole en vue d'en déceler les insuffisances. Deuxièmement la ville de Korhogo, chef-lieu de la région de Poro a été investiguée. Nous avons fait le choix de cette zone car, depuis plus de deux décennies maintenant, avec la construction de l'Université Péléforo Gon Coulibaly, elle fait partie des espaces agricoles les plus importants et dynamiques du pays. Il fallait ainsi, cerner au niveau local, l'architecture paysanne de l'APD agricole, son impact et ses difficultés.

En voici, représentés ci-dessous par éléments cartographiques, les localités que nous avons investiguées dans le cadre de la présente recherche.



Par ailleurs, pour constituer notre population cible d'enquête, nous avons ciblé deux catégories d'acteurs. D'un côté, les acteurs institutionnel ou administratifs composés d'institutions ministérielles et structures de l'Etat au niveau national (Abidjan) comme local (Korhogo). Et d'un autre côté, les acteurs paysans formés d'exploitants agricoles (cultivateurs ou cultivatrices) des filières ciblées à savoir : le coton, l'anacarde, le maïs et la mangue de la localité de Korhogo.

En effet, le choix de ses filières agricoles résulte du fait qu'elles constituent les activités agricoles les plus connues, prioritaires et importantes de la zone Nord en générale et de la localité de Korhogo (chef-lieu) de la région du Poro en particulier (Le Guen, 2004).

Il s'agit là, des deux enveloppes d'acteurs cibles desquelles nous tirons nos personnes ressources dans le cadre de cette recherche. La partie échantillon ci-après nous en donne davantage de détails.

La sélection de notre population cible, elle s'est réalisée sous la base des techniques *d'échantillonnages typique (choix raisonné) et par réseaux (boule de neige)*. Ces deux procédés, nous ont permis le choix de personnes ressources c'est à dire d'informateurs clés ayant la qualité de nous fournir des données pertinentes

sur notre objet d'étude au fur et à mesure que l'enquête se déroule. Ainsi, notre population d'enquête ou champ social s'est composée d'acteurs institutionnels (instances ou organes de l'administration publique) et d'acteurs non-institutionnels (personnes physiques animant ces institutions publiques c'est à dire les responsables administratives). A côté de ces acteurs non institutionnels du monde administratif (agents de l'Etat), nous avons aussi ciblé des « des acteurs paysans ou agriculteurs » de la localité de Korhogo. Cela s'est fait pour constituer un moyen d'analyser plus ou moins l'impact pratique de l'organisation de la réception de l'aide au développement sur le secteur agricole afin d'établir la confirmation ou non d'un rapport de causalité entre la dimension « structurelle ou organisationnel de l'aide agricole et sa dimension fonctionnelle ou opérationnelle ». Par ailleurs, en se réservant du fait que, la phase préliminaire de notre enquête nous soumette par effet boule de neige, à la découverte d'autres acteurs ressources, il a été question spécifiquement des catégories d'acteurs consignés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Tableau récapitulatif des catégories d'acteurs constituant notre population cible d'enquête**

Catégories d'acteurs ciblés	Désignation	Lieu d'enquête	Nombre d'enquêtes ou entretiens réalisés	Technique d'enquête (s) utilisée (s)
<b>1. Acteurs institutionnels ou structurels au niveau national (AISN)</b>	- Ministère de l'agriculture et du développement rural (acteur ressource phare); le Fonds Interprofessionnel pour la recherche et le conseil Agricoles ( FIRCA) , l'Agence Nationale d'Appui pour le Développement Rural (ANADER), le Centre National de Recherche Agronomique ( CNRA) le Conseil Café-Cacao (CC), le Conseil Coton et Anacarde (CCA), Ministère des affaires étrangères ; Ministère du budget et du portefeuille de l'Etat ; Ministère du plan et du développement et le Ministère de l'économie et des finances.	Abidjan district (région des lagunes)	(07)	- Entretiens individuels - Entretiens de groupe
<b>2. Acteurs structurels au niveau local (ASL)</b>	- Les directions de la filière coton de Korhogo (la COIC et l'Intercoton) - La délégation régionale du conseil coton-anacarde de Korhogo (DR CCA) - La direction de la filière mangue de Korhogo (l'Intermangue) - Le centre de conditionnement et d'exportation de mangue - Les directions (sièges) des coopératives 'KPARATCHOGO' et CIPRAEK de Korhogo	Korhogo ( région du poro)	(08)	- Entretiens individuels - Entretiens de groupe - Focus groupe
<b>3. Acteurs paysans (AP)</b>	- Les cultivateurs de coton - Les cultivateurs d'anacarde - Les cultivateurs / cultivatrices de mangue - Les cultivateurs / cultivatrices de maïs	Korhogo ( région du poro)	3	- Focus groupe - Entretiens individuels - Entretiens de groupe
Total enquêtes / entretiens :			(18)	

Nous avons réalisé en tout dans le cadre de cette étude dix-huit (18) entretiens d'environ vingt-cinq (25) enquêtés avec les trois (3) catégories d'acteurs consignés dans le tableau ci-dessus.

Dans le cadre de cette recherche nous nous inscrivons dans une démarche inductive. Notre étude est qualitative et s'inscrit dans cet élan qualitatif. Il s'est agi de réaliser des entretiens compréhensifs (entretiens individuels, entretiens de groupe et focus groupe par moment dans un élan semi-structuré), des enquêtes de collecte de documents (rapports, archives et articles scientifiques) et une consultation de la littérature grise (thèse et mémoire se rapportant au sujet étudié). Les outils de collecte (guides d'entretiens, dictaphones, blocs/ notes, appareil photo) ont facilité le recueil rapide et efficace des données de terrain. La collecte des données de terrain a été arrêtée en référence au principe de saturation de Bertaux, (1981) qui a mis en évidence lors du recueil des données, les tendances récurrentes des informations enregistrées. Il faut noter que les données de terrain collectées via les supports guides d'entretiens et enregistrées pendant l'enquête ont été saisies (retranscrites) à l'ordinateur et organisées. Ainsi, pour la phase de l'analyse des données, nous avons recouru à un traitement dit manuel suivant l'analyse thématique du contenu des données. En réalisant des fiches de synthèse et de recoupement des unités de sens selon les objectifs de l'étude, nous avons pu dégager sociologiquement les sens et les significations des propos (verbatim) des différents acteurs enquêtés.

## **Résultats**

### **I- LES CONTRAINTES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DU SECTEUR AGRICOLE IVOIRIEN OBSTRUANT L'AIDE AGRICOLE AU DÉVELOPPEMENT**

#### **I-1- Les facteurs de la baisse des investissements agricoles ou les raisons du regressement budgétaire du secteur agricole en Côte d'Ivoire**

##### **1) L'inadéquation entre priorité socio-économique et priorité politique**

La Côte d'Ivoire depuis les années 60 a opté pour l'agriculture comme base de son économie. Mais ce crédo historique semble être depuis ces deux dernières décennies plus qu'une simple priorité économique qu'une volonté politique réelle voir même une réalité sociale. En effet, la Côte d'Ivoire est donc passée en dessous du taux de 10 % fixé par les chefs d'Etat à Maputo avec à peine 6% de son budget global alloué au secteur agricole depuis 2015. Ainsi, la décision de Maputo, Mozambique, de consacrer 10 % du budget au financement du secteur agricole n'est toujours pas traduite en acte par bon nombre de pays, dont la Côte d'Ivoire.

Les chefs d'Etat africains ont pris, à Maputo au Mozambique en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10 % des dépenses publiques au financement du secteur agricole. Il s'agit, à travers cette disposition, d'aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture et ce faisant, d'éradiquer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'agriculture. La Côte d'Ivoire, signataire de cet accord, n'a pas encore atteint ce niveau. Au cours de la cérémonie de vœux au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le vendredi 1er février 2019, il a été noté que seulement 3 % du budget ivoirien est consacré à l'agriculture, mettant ainsi à mal ledit secteur. Par conséquent, l'hypothèse courante des experts du monde agricole selon laquelle le problème de l'agriculture ivoirienne est son financement est bien évidemment confirmée.

##### **2) Une agriculture moins portée par l'agenda politique du gouvernement Ivoirien depuis 2011**

Si dans les années 1970 sous le président Houphouët-Boigny, le budget alloué à l'agriculture était de 25% et de 13% sous Bédié, depuis 2011 les réformes post-crise de restructuration apportées au secteur agricole ont fait remarquer un désintéressement de l'Etat de Côte d'Ivoire dans le financement dudit secteur. Une grande responsabilité du financement a été confié au privé. Par ailleurs la part du secteur privé de 60% attendue du montant total du PNIA, n'a pas été au rendez-vous. La contribution de 40 % de l'Etat a aussi fait partiellement défaut. Il fallut l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour combler le gap. Le secteur agricole aujourd'hui n'est plus une priorité politique. Et c'est ce manque de volonté politique de

l'Etat au financement du secteur agricole (qui contribue à la richesse du pays à hauteur de 25% à 30%) qui retient l'engagement total du secteur privé.

### **3) Un secteur agricole ivoirien qui ne rassure point le privé de plus en plus attentiste au financement**

Le budget alloué à l'agriculture est très insignifiant au vu des grands défis du secteur. C'est donc un gros handicap à lever. Parce qu'il y a un certain nombre de prérequis qui relèvent essentiellement de la responsabilité de l'Etat. C'est suite à ces prérequis de l'Etat que le secteur privé peut sans contrainte et de manière efficace investir. Or pour que le secteur privé puisse financer le secteur agricole, il y a des préalables comme la disponibilité des routes, de l'électrification, de la main-œuvre de qualité, des bas-fonds, toutes ces infrastructures qui sont du devoir de l'Etat. Selon Dr, S, K, B ex cadre au ministère de l'agriculture : « *la Côte d'Ivoire est partie pour le PNIA deuxième génération, mais tant que ces lacunes ne seront pas comblées, nous ne pouvons jamais avancer* ».

C'est sur cette base que les agropoles ont été conçues. Dans le cadre d'une agropole l'Etat doit pouvoir identifier l'ensemble des contraintes physiques, agricoles et infrastructurelles. Une fois que l'Etat a levé ces contraintes, alors le secteur privé peut venir. Outre, pour Dr S, K, B op.cit. : « *l'agriculture vit comme le corps humain qu'il faut nourrir pour qu'elle donne le résultat qu'on attend d'elle. Pour la nourrir, il faut financer les formations agricoles, les infrastructures agricoles, les organisations professionnelles, la transformation des produits, la mécanisation de l'agriculture* ». On rendra ainsi l'agriculture plus productive, plus compétitive et créatrice d'emplois et de richesse.

## **II- LES Contraintes Structurelles Ou Institutionnelles Du Secteur Agricole Ivoirien Obstruant L'aide Agricole Au Développement**

Dans cette partie de l'article, nous avons rapporté dans un premier temps l'exclusion du ministère de l'agriculture et du développement rural du circuit décisionnel et financier de l'aide au développement pour le secteur agricole ivoirien. Ensuite, il a été produit une analyse socio-anthropologique orientée sur le mécanisme structurel mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire dans la négociation des fonds d'aide agricole au développement jusqu'à leur opérationnalisation. Ce qui a permis de montrer comment cela impacte d'une manière à une autre le développement du secteur agricole.

### **1- Quand l'expert du domaine agricole Ivoirien (le ministère de l'agriculture et du développement rural) est absent du circuit décisionnel et financier de l'aide au développement du secteur agricole**

#### ***1-1- Description du circuit intérieur des fonds d'aide au développement du secteur agricole***

En jetant un regard critique, sous la base des données recueillies, on comprend que dans le circuit de transvasions des fonds d'aide agricole au développement, le ministère de l'agriculture et du développement rural et les structures qui l'accompagnent dans l'intervention en milieu rural comme l'ANADER sont de simples spectateurs dans ce que nous appelons « *théâtre financier* ».

En effet, si d'aucuns pensaient que dans l'ordre normale des choses, des fonds d'aide pour relancer le secteur agricole devraient rencontrer en premier lieu la mobilisation et l'implication tant au niveau décisionnel que financier des acteurs-experts du monde agricole que représente dans le schéma agricole ivoirien le ministère de l'agriculture et du développement rural et ses avals, cela est loin d'être vrai dans le cas ivoirien.

En fait, ceux-ci sont systématiquement relégués au second plan dans le processus de négociation des fonds d'aide agricole au développement et ce, sur les aspects décisionnel et financier de l'aide.

D'abord dans la forme, l'Etat ivoirien se positionne comme le pourvoyeur en arrière-plan de l'aide dans sa posture de réceptionniste car c'est la banque mondiale qui rapatrie les fonds à l'état c'est dire qui finance l'opération. En réalité l'argent ne se déplace pas, tout est dans le compte au trésor public ivoirien qui est géré par le ministère de l'économie et des finances. Donc si on dit par exemple que le ministère de l'agriculture a reçu « 100 milliards » pour relancer le secteur agricole, cet argent est dans les comptes du trésor et le ministère de l'agriculture travaille et le trésor paye. Mais bien avant, dès constatation de la

disponibilité des ressources par le ministère de l'économie et des finances (négociateur et représentant unique de l'Etat auprès des partenaires extérieurs), le ministère du budget est informé et s'attèle à inscrire d'abord les fonds qui doivent être alloués au ministère de l'agriculture au budget de l'Etat. Puisqu'en fait, le ministère de l'agriculture n'a pas de compte bancaire spécifique, le compte commun c'est le trésor, donc le trésor paye les factures en termes d'activités réalisées par ministère de l'agriculture puisqu'il s'agit « *d'un modèle de rémunération sous prestation de service* » (c'est-à-dire que c'est le travail effectué qui est payé après).

En clair, le ministère de l'agriculture ne perçoit ou ne touche à aucun fonds pour exécuter cela à sa guise, il est un simple organe technique dont la mission est de veiller à l'exécution des actions de développement en milieu rural pour lesquelles les fonds d'aide agricole au développement sont destinés. Et de faire aussi un rapport en termes d'actions réalisées. Pour être encore plus précis, il faut dire que, pour des dépenses en besoins d'intrants agricoles par exemple, le ministère de l'agriculture envoie son calendrier de dépenses au ministère du budget qui vérifie la conformité et l'efficacité des dépenses, et si cela est avéré, le ministère du budget donne son approbation pour la livraison de l'engrais au ministère de l'agriculture qui effectue ainsi les dépenses relativement à ces intrants et envoie les factures au ministère de l'économie qui donne l'ordre au trésor public de les payer.

Par ailleurs, lorsque les fonds d'aide agricole au développement doivent bénéficier à l'Etat de Côte d'Ivoire, ils doivent entrer par la porte des projets de développement du secteur agricole, alors c'est le FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole) en tant que structure autonome liant l'Etat et les professionnels agricoles qui réceptionne et gère ces fonds extérieurs. Il est l'instrument financier en matière de projets de l'Etat ivoirien.

En effet, vu qu'en Côte d'Ivoire dans le triangle d'intervention dans le monde agricole par le biais des projets, il y a le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) qui est le canal scientifique. L'ANADER qui est le conseil d'amélioration agricole et il y a un fond fiduciaire une sorte de banque dont les agents sont comme des ingénieurs conseils qui contrôlent l'activité effectuée. Et quand certains partenaires déposent leur argent auprès du FIRCA, ce sont ces ingénieurs conseils qui viennent contrôler le travail effectué par l'ANADER en s'assurant de sa bonne réalisation avant que le FIRCA n'exécute l'ordre de paiement du travail effectué.

Mais il faut souligner qu'un autre mécanisme différent sur la forme mais identique dans le fond. Par exemple certains partenaires versent l'argent directement sur le compte de l'ANADER ou qui demandent parfois à l'ANADER de créer « un compte dédié » sur lequel ils versent l'argent mais comme c'est régi par des clauses on ne peut faire autre chose que ce pour quoi l'argent est mis à disposition avec des modalités de paiement connues d'avance sans que l'ANADER ou soit la structure bénéficiaire ne puisse se soustraire aux exigences imposées par ces bailleurs financiers.

Tout compte fait dans ce circuit intérieur des fonds d'aide agricole au développement il s'agit d'une sorte d'argent virtuel dont les conditions et les clauses qui régissent son utilisation ne laissent aucune possibilité de détournement d'objectif aussi bien de la part du ministère de l'agriculture et du développement rural que des structures agricoles bénéficiaires qui l'accompagnent dans sa mission à l'exemple principal de l'ANADER.

### **1-1- Description du circuit extérieur des fonds d'aide au développement du secteur agricole : mise en perspective du mécanisme des bailleurs / partenaires**

Dans ce circuit extérieur des fonds d'aide au développement du secteur agricole que nous présentons, il est question d'exposer le schéma de réception de l'aide extérieure dont bénéficie le secteur agricole de l'Etat de Côte d'Ivoire. Mais qui omet toute forme de transferts financiers directs par les appareils institutionnels ou structurels de l'Etat de Côte d'Ivoire. Il s'agit ici de la perspective « multilatérale de la réception de l'aide agricole au développement ». A cet effet, soulignons qu'un des mécanismes mis en place par les bailleurs, est ce qu'on « appelle les paiements directs » c'est-à-dire s'il y a un appel d'offre, les paiements se font directement depuis le compte qui est ouvert chez le partenaire jusqu'au prestataire.

Dans ce cas d'espèce, le ministère de l'agriculture et ses structures d'intervention en milieu rural sont présentés simplement comme les potentiels leviers techniques d'exécution en termes d'activités de l'aide agricole,

ordonnent qu'on paye parce qu'il y a un service qui a été fait. A vrai dire :

*« L'aide au développement ou les ressources ce n'est pas comme si quand on signe un accord on vire directement les fonds dans les caisses de l'Etat ce n'est pas comme cela, car chaque bailleur aussi à son mécanisme, par exemple dans le cas de l'Allemagne, la coopération technique est assurée par la GIZ et la coopération financière assurée par la KfW. Avec la GIZ, nous ne voyons même pas la couleur de l'argent c'est la GIZ qui exécute, donc on travaille simplement avec la GIZ pour identifier les axes et suivre la qualité des activités et la cohérence avec notre thématique », M.C. Op.cit., Directeur général service projet et planification du ministère de l'agriculture.*

Il ressort clairement que le mécanisme mis en place par la plupart des partenaires en ce qui concerne l'utilisation des fonds d'aide agricole au développement laisse entendre implicitement que :

Le ministère de l'agriculture et du développement rural ivoirien ainsi que ses avais, doivent plutôt simplement se contenter de la dimension technique et de l'exécution de l'aide.

C'est-à-dire l'opérationnalisation des activités des projets auxquelles l'aide est destinée sans pour autant se soucier des modalités financières liées à la réalisation de ces activités dans la mesure où, cette fonction de l'aide n'incombe qu'aux bailleurs.

C'est pourquoi dans le cadre de la coopération financière avec la KfW, les agents du ministère de l'agriculture et du développement rural travaillent selon une assistance technique qui les épaulé dans les approches de mise en œuvre, soit par des financements directs qui vont vers cette assistance technique mais en direction, il y a aussi des activités qui sont réalisées.

Ainsi, chaque activité réalisée fait l'objet : « de paiement sous forme d'appel de fonds auprès des prestataires pour les activités réalisées et qui doit être justifié dans un délai de trois (3) mois ». Autrement dit, le ministère de l'agriculture et du développement rural ivoirien et ses structures auxiliaires d'intervention en milieu rural disposent de trois (3) mois pour justifier des preuves de l'usage des ressources et si jusque-là ce n'est pas justifié ou soit si le partenaire constate que les justificatifs ne font pas bon compte, le bailleur est remboursé par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il faut dire qu'il y a tout un dispositif de contrôle pour assurer véritablement la bonne utilisation de ces ressources, raison pour laquelle c'est véritablement avec l'avis des partenaires que tout s'effectue.

Par ailleurs, un autre facteur conforte l'absence systématiquement stratégique du ministère de l'agriculture et du développement rural et des structures l'accompagnant en milieu rural de ce circuit financier de l'aide agricole au développement. Il s'agit du fait qu'en tant qu'organe technique de l'Etat, le ministère de l'agriculture n'a pas de compte bancaire ainsi, aucun fonds d'aide ne transite directement par le ministère de l'agriculture. Cependant le ministère de l'agriculture travaille avec des unités de coordination qui ouvrent au sein des partenaires des comptes en son nom mais dans ces comptes toute dépense est contrôlée et justifier par un agent comptable issue du ministère de l'économie et un contrôleur financier issu du ministère du budget qui vérifie la qualité du service en cohérence avec les accords signés. En effet, on ne doit pas penser que :

*« Les fonds publics, c'est comme quelqu'un qui vous donne de l'argent et que vous prenez à chaque fois non pas du tout. Il y a le mécanisme de fonds, en réalité lorsque vous signez un accord, il y a le compte spécial qui est logé à la BECEAO, et il y a aussi des comptes soit dans une banque commerciale et le choix de cette banque commerciale se fait généralement par appel d'offre pour apprécier véritablement si on a la possibilité sans l'autorisation du ministère d'apprécier le niveau de décaissement, pour vous dire que ce compte est régi par des dispositions spéciales. Parce que vous avez travaillé et vous envoyez les justificatifs pour vous faire payer, c'est le service effectué qu'on paye. Ce n'est pas comme s'il y a de l'argent à votre disposition et vous prenez pour travailler », M. C, op.cit. Outre, en ce qui concerne le délai d'exécution des paiements par la plupart des bailleurs après prestation de service, il faut dire que ça ne dure normalement pas. Par exemple avec la BAD lorsque le ministère de l'agriculture et du développement rural sollicite un ordre de paiement, ils ont 15 jours pour payer, à la rigueur un traitement peut durer 30 jours.*

En clair, le ministère de l'agriculture et du développement rural ivoirien, de même que les structures étatiques agricoles qui l'accompagnent en milieu rural sont une fois de plus, de simples organes techniques quasi-absents de ce circuit extérieur des fonds d'aide au développement pour le secteur agricole ivoirien que

nous avons exposé ici au travers de la perspective multilatérale de l'aide.

## **2- Analyse socio-anthropologique du mécanisme structurel mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire depuis la politique de négociation des fonds d'aide agricole au développement jusqu'à son opérationnalisation par le ministère de l'agriculture et du développement rural et son impact sur le développement du secteur agricole.**

Le mécanisme structurel qui prévaut actuellement dans le système agricole ivoirien, en ce qui concerne la politique de négociation des fonds d'aide extérieure pour le développement du secteur agricole, sous la base de nos données recueillies n'est pas sans impact négatif sur la finalité opérationnelle des objectifs de développement véritables escomptés par l'utilisation de ces fonds extérieurs. En effet, « *la cheville ouvrière* » du monde agricole ivoirien qu'est le ministère de l'agriculture et du développement rural et ses structures d'intervention en milieu rural à l'exemple de l'ANADER sa référence primordiale sont systématiquement marginalisées dans « *l'arène de négociation, de décision et de réception d'une aide au développement destinée à relancer le secteur dont ces organes ont la charge* ».

Comme souligné plus haut dans notre travail, le ministère de l'agriculture et ses avals sont exclus du cadre de négociation, de décision et de réception de l'aide agricole au développement non pas parce que leur participation ne peut être bénéfique mais parce que la politique extérieure de l'Etat de Côte d'Ivoire reconnaît le ministère de l'économie et des finances comme seul et unique représentant de l'Etat auprès des partenaires extérieurs.

On peut comprendre que ce pouvoir de décision et d'action conférée par l'Etat de Côte d'Ivoire au ministère de l'économie et des finances soit justifiable parce qu'avant tout l'aide au développement demeure une question de finance. Mais omettre systématiquement le volet agricole auquel ces fonds d'aide au développement sont destinés de sorte à écarter les acteurs des organes étatiques habilités à piloter les activités liées à ces fonds dans ce système de négociation, de décision et de réception de l'aide, est un énorme facteur structurel qui pourrait impacter négativement l'efficacité pratique de cette aide agricole au développement.

A côté de cela, un autre facteur non négligeable constitue une sorte d'entrave structurelle que traîne le ministère de l'agriculture et du développement rural. Cet appareil technique étatique de pilotage et d'exécution des actions /activités de développement rural sous couverture des fonds d'aide agricole, souffre d'un « manque considérable d'autonomie de travail ».

Ce facteur, est d'ailleurs l'une des difficultés majeures qui handicapent la capacité du ministère de l'agriculture et du développement rural à poser des actions de développement plus efficaces sur le terrain dans l'exercice de son rôle régalién. C'est ce qu'a tenté d'exprimer de façon implicite, M.C. Op.cit., Directeur général service projet et planification du ministère de l'agriculture en ces termes :

*« L'efficacité peut se situer au niveau de la mise en cohérence, de ce que le ministère peut faire pour réaliser ses activités c'est ce qui est la plus pertinente dans ses orientations parce que le mécanisme de financement qui est là en terme d'efficacité ça se résume soit au niveau du partenaire, soit s'il faut augmenter ou pas le nombre de personnes pour permettre de traiter avec diligence le dossier qui arrive mais ce qui peut permettre au ministère de l'agriculture d'être efficace véritablement, comme il y a une politique, que toute aide aille dans ce sens, qu'on est pas des impositions qui risqueraient véritablement de déstructurer le mécanisme ou les stratégies en cours ». Que tout appui aille dans le sens de la stratégie, le fait est que nous travaillons étroitement avec les multilatéraux et les bilatéraux pour que les stratégies envisagées soient cohérentes et que nous même soyons fortement impliqués. Les difficultés à améliorer : c'est avoir des hommes de qualité, une bonne implication du pouvoir public, avoir des agents de qualité, aussi la mise en cohérence des stratégies qu'il n'y ait pas des impositions et qu'on s'oriente plus vers une approche sectorielle ».*

En réalité, les agents du ministère de l'agriculture du développement rural ivoirien, dans La conception et la programmation des actions de développement rural se sentent étouffés par des impositions de tout genre du sommet de l'Etat ou des multilatéraux, qui soient contraires aux politiques de planification de

développement agricole déjà arrêtées. Il s'agit là, de facteurs structurels caractérisant le manque d'autonomie de travail dont souffre le ministère de l'agriculture. En effet, ce manque d'autonomie de travail, combiné à la quasi-absence du ministère de l'agriculture dans le processus de négociation et de décision de l'aide agricole au développement ainsi qu'à son effacement systématique des circuits financiers de réception de l'aide agricole au développement, limitent son champ d'actions ainsi que celui de ses organes affiliés. Ce qui tend à rendre tacitement et indirectement de moins en moins efficace la finalité pratique de cette aide agricole au développement en milieu rural.

## **2- LES Contraintes Pratiques Ou Rurales Du Secteur Agricole Ivoirien Obstruant L'aide Agricole Au Développement**

### **1- De l'insuffisance relative de l'aide agricole à la crainte de son efficacité (impact) à cause des difficultés des filières agricoles locales en dépit de leur volonté à mener de bonnes initiatives vis-à-vis des paysans.**

Les difficultés et besoins des filières agricoles à travers les structures agricoles enquêtées à Korhogo sont énormes et palpables. Elles permettent de comprendre que les aides agricoles des bailleurs et de l'Etat arrivent au niveau local (en milieu rural) certes. Mais elles sont encore insuffisantes pour permettre aux filières d'améliorer davantage les conditions des paysans et de les sortir de la pauvreté agricole au compte de l'Etat.

Ce défi incombe plus à l'Etat de Côte d'Ivoire qu'aux partenaires extérieurs. En effet, sans une réelle intervention (financement) de l'Etat pour booster les filières agricoles en milieu rural face aux difficultés énormes enregistrées, les aides agricoles demeureront comme "une goutte d'eau dans la mer" et leurs impacts ne seront toujours pas bien perçus ruralement.

Parlant des difficultés qui minent des filières agricoles, il faut savoir d'abord qu'au niveau du secteur anacarde et coton, le problème est d'ordre écologique et financier. On apprend des propos de M. K, I, DGD, CCA Korhogo op.cit que :

*« Au niveau écologique et environnemental le changement climatique qui perturbent carrément les prévisions qu'on fait. C'est un grand problème le changement climatique. Maintenant bon ! quel que soit les mesures qu'on va prendre pour booster tel ou tel aspect, le climat constitue une partie de nous parce qu'on dit que c'est nous même qui dégradons l'atmosphère, si c'est dégradé même quel que soit ce que vous allez faire, il faut comprendre que ça sera difficile par la nature. Au niveau du coton et de l'anacarde c'est vraiment visible, le changement climatique ça perturbe les statistiques. Et même si l'aide est insuffisante à 100% pour atteindre les objectifs et améliorer les conditions de vie des paysans à toi de faire avec ça. Mais je suis d'accord que les défis à relever soient plus supérieurs que les fonds mis à disposition. Je prends par exemple la réhabilitation : on a 1400.000 hectare vergers anacardier, on peut être tenter de dire qu'on va réhabiliter 300.000 ou 400.000 hectare mais aujourd'hui là ce qu'on peut faire est minime par rapport à ce qui est demandé. Je prends le cas de la transformation, c'est la même chose hé ! ici par exemple à Korhogo c'est 7 lots (7 blocs) mais est-ce que 7 blocs suffisent ? mais il faut d'abord commencer avec ça et puis voir l'engouement et puis maintenant faire une nouvelle demande. Il faut permettre à l'initiative privée d'avoir confiance et quand on permet au privé d'avoir confiance c'est important. Le coton c'est une culture annuelle, donc lui il subit de plein fouet le changement climatique parce que le temps de semi ça diffère, le paysan qui dit qu'il doit semé à partir du 21 mai mais à partir du 04 aujourd'hui là même si j'appelle je suis sûr que personne n'a encore semé parce qu'il se dit que si je sème tôt au moment où les capsules vont s'ouvrir au mois d'octobre il va continuer toujours de pleuvoir. Donc il va se dire que je suis obligé de décaler mais quand il va décaler ou moment où c'est en maturité paf ! il pleut que l'autre mois ».*

Il ressort de ces propos, qu'en plus de la faible intervention de l'Etat en matière de financement du secteur agricole qui pourrait renforcer l'efficacité pratique de l'aide au développement apportée par la levée des premières contraintes agricoles, le changement climatique constitue le problème le plus imminent de l'agriculture ivoirienne auquel il faut faire face.

Les difficultés pour la filière coton et anacarde en générale et en particulier pour la culture du coton très ancienne, dont le secteur est bien organisé et beaucoup développé ne se limitent pas seulement aux seuls facteurs écologiques et à son financement. Le problème de l'instabilité, de la hausse des prix et des moyens de productions mine vraiment ces cultures de rentes. C'est ce que Mr. B. S, CT, à la COIC nous fait entendre dans cet encadré :

Nous sommes inquiets par l'augmentation excessive du pris des intrants. Parce que pour gagner en rendement il y a beaucoup d'efforts à faire mais on augment facilement le prix des intrants. Il suffit de décider, puisque chaque partie ajoute, donc le truc à faire ce n'est pas facile de réussir la compensation. Ce n'est pas facile, je crois que c'est la première année qu'on va avoir des prix

élevés. Déjà des prix en intrants excessifs, bon ! on attend de voir, il faut quand même avoir un soutien de l'Etat. Aussi bien dans les facteurs de production que dans le prix même du coton. Pour encourager les producteurs à continuer toujours à produire, il faut qu'on relève un tout petit peu le prix. Le prix qui était affiché était un peu encourageant si les prix des facteurs de productions étaient maintenus ou revus à la baisse. Mais cette année il y a une hausse excessive, c'est passé du simple au double. Par exemple un sac d'engrais c'était à 14.000 f maintenant c'est 30.000f. Tu ne peux pas améliorer le rendement d'1 tonne à 2 tonnes. Parce qu'il faudra couvrir les parcelles d'intrants, surtout que les sols sont vieillissants. C'est l'une des grandes difficultés. La deuxième c'est la qualité, le coton ivoirien est taxé de mauvaise qualité. Il faut absolument relever ces défis. Le défis de la qualité c'est au niveau des producteurs et nous y travaillons. En fait, il faut sensibiliser véritablement les producteurs au bon comportement agricole à la récolte.

Les champs sont plein de vergers, 3 à 4 hectare de coton donc il faut discipliner les gens à la récolte. C'est-à-dire avant c'est la famille qui récoltait même si la surface était petite. Mais aujourd'hui on a donné plus de moyens et c'est rentable mais les gens font appel à des mains d'œuvre qui ne sont pas qualifiés ni formés.

Ces gens ne maîtrisent pas les étapes de la récolte pourtant il faut maîtriser tous ces aspects-là. Ces hommes qui viennent, ces femmes qui viennent aider à faire la récolte ils doivent être disciplinés.

Certains producteurs n'ont plus de comportement digne, ils mettent de l'eau dans le coton...il faut que ce phénomène là s'arrête, il faut vendre du coton propre parce que la machine ne peut pas souffler et trier tout ça. Mais quand même on fait la différence entre le coton de bon qualité premier choix et de mauvaise qualité second choix. Mais parfois la marge n'est pas trop grande et quand c'est pas suffisant comme cela, certains producteurs même ne se font pas du souci parce qu'ils se disent que ça soit premier ou deuxième choix son coton sera payé donc en fin de compte ils s'en fichent. Ailleurs même les gens font des prix de coton non marchand il y a trois prix. Sinon l'idéal c'est ça. Actuellement le premier choix c'est 300f et le second choix c'est 275. Mais l'un des prix les plus élevés de la sous-région. On affiche toujours les prix élevés pour encourager les producteurs mais ils ne comprennent pas cela. La COIC fait aussi le maïs, au niveau des vivriers dans l'ensemble et du maïs en particulier au niveau de l'encadrement c'est certes donner des conseils au niveau de la semi maïs en plus on donne et les engrais et les Herbicides. Mais nous ne donnons pas la semence. Mais c'est très important parce qu'avant on sentait que les paysans perdaient beaucoup de temps au sarclage du maïs et du riz. Mais aujourd'hui il suffit de mieux préparer le sol de semer et de traiter à l'herbicide et ça suffit. Donc vous n'avez plus besoin de rentrer sur la parcelle si ce n'est pas pour venir récolter. Mais tout cela est préfinancé et c'est le coton qui paye. C'est-à-dire qu'on met toutes les facture des intrants acquis sur la production de coton du producteur et on déduit. Le maïs est comme une culture secondaire qui bénéficie du soutien du coton. Parce qu'on ne vous demandera pas d'aller vendre votre maïs, votre riz ou votre arachide pour venir rembourser le cout des intrants. Tu vends ton coton et tout cela est supporté par le coton. Ça c'est vraiment soulageant pour le producteur, c'est qui fait qu'on a du mal à se détacher du coton. Ils bénéficient également du conseil agricole au niveau de ces vivriers.

Par exemple pour maîtriser la lutte contre les mauvaises herbes il faut sélectionner les mauvaises herbes et appliquer l'herbicides. Ils reçoivent des formations et conseils dans ce sens. La COIC aide simplement les paysans à produire leur maïs mais elle n'est pas productrice ni acheteur de maïs elle aurait peut-être intervenir en soutien au niveau de la fourniture de semence.

Outre, au niveau du secteur maïs, où les coopératives agricoles sont pour le moment, les seuls acteurs structurels locaux dont la priorité est son développement, plusieurs difficultés ont été dénoncées. Il s'agit de problèmes qui freinent dans la pratique les bonnes initiatives des coopératives vis-à-vis des maïsiculteurs qui constituent leurs membres. On note : la pauvreté des sols cultivables, l'accès difficile à l'engrais pour le maïs à cause de son coût qui ne fait que grimper avec le sac d'engrais envoisnant actuellement les 26.000f l'unité. Le manque de subvention (les coopératives s'autofinancent elles même, elles tirent leurs revenus de la diversification de leurs activités de semences et de vente agricoles de maïs, riz, anacarde...). La difficulté de signature de convention agricole avec les sociétés de livraison de semences, le besoin énorme en intrants agricole (pour la culture du maïs et du coton) et l'absence de moyens de transport (véhicule "KIA") pour transporter la marchandise (production) des producteurs de maïs. C'est ce qu'explique ici Mr. S.S, Pr, Coopérative CIPRAEK Korhogo :

*« En ce qui concerne nos actions vis-à-vis des producteurs en général et en particulier ceux de maïs qui sont nos membres, nous cherchons les aides pour les aider. Les organiser en coopérative, pour qu'ils se mettent ensemble pour collecter leurs produits facilement afin de les faire vendre rapidement pour tirer bon profit. Parce que si tu vas vendre ton produit à Abidjan seul, même si tu as eu 1000 f ça ne te suffit pas hé (amortir les coûts du transport). C'est pour cela en 2017 j'ai signé un contrat de livraison de grain de maïs avec Ivograin mais pour aboutir là ce n'était pas facile, ça n'a pas pu aboutir comme ça. Parce que quand tu vas envoyer camion là, camion là ça va faire deux semaines là-bas, camion là ce n'est pas pour toi. Et puis tu vas prendre produit pour aller, produit là ils vont dit c'est après 48heures ils vont te payer, les camions sont en rang, vraiment c'est un peu compliqué. Le contrat avec Ivograin n'a pas abouti parce que quand le camion va à Abidjan là après deux jours tu dois retourner le camion parce que camion là c'est pas pour toi. Pourtant il peut mettre une semaine là-bas avant de finir la livraison tout ça et quand c'est comme ça on te dit faut payer les autres jours or que là bas les camions sont en rang. Bon ! nous on n'est pas dans une seule filière, nous on fait partout. On fait achat d'anacarde, on fait semences aussi. On fait beaucoup de choses, ce qui est dans les sacs là même c'est semences aussi. C'est avec ça on fonctionne ce n'est pas comme s'il y a des fonds pour nous aider ».*

Par ailleurs, selon nos données de terrain, la filière mangue est celle qui rencontre actuellement plus de difficultés en tant que culture de rente et d'exportation comme l'anacarde et le coton. On enregistre : la vétusté des vergers de mangue. Les attitudes malveillantes de certains producteurs (non application de produits phyto, utilisation à d'autres fins) et leur manque de bonnes pratiques agricoles (BPA). Manque de formation des producteurs à la gestion financière de leurs vergers. Multitudes de petits producteurs mal organisés, peu intégrés à la chaîne de valeur nationale et internationale. Professionnalisation lente des producteurs. Faible niveau des investissements réalisés par les producteurs au niveau de leur vergers (traitements, entretien.) Extension ou acquisition de vergers en concurrence avec la production d'anacarde. Accès souvent difficile entre zones de production et les stations de conditionnement. Difficultés managériales des différentes coopératives. Faible participation des femmes à l'animation de la production. Vieillesse des verges. Insuffisance d'encadrement et de conseil agricole au profit des planteurs de type villageois. Insuffisance d'informations et de renforcement des capacités des producteurs. Application approximative des itinéraires techniques par les petits producteurs. Insuffisance de l'application de bonnes pratiques agricoles par les producteurs. Absence de statistiques fiables et de données géo spatiales sur la production et le potentiel exportable. Gestion intégrée insuffisante des nuisibles et des maladies. Insuffisance d'appui aux planteurs par les coopératives et faitières. Manque de moyens financiers des faitières et coopératives pour leur fonctionnement. Faible productivité des exploitations des petits producteurs. Difficile accès aux crédits par les producteurs. Difficulté pour les planteurs villageois de se conformer aux normes et référentiels privés internationaux et bénéficier des certifications de leurs productions. Insuffisance et coût élevé de la main d'œuvre. Faible adoption des innovations technologiques. Coût onéreux de transport des produits. Problème de débouchés commerciaux de la mangue fraîche. Pertes occasionnées par les éléments nuisibles, le transport et la mévente de l'ordre de 40 à 60%. Insuffisance des moyens pour l'acquisition des intrants et des traitements phytosanitaires. Et les coûts liés à la certification des exportations par rapport aux référentiels commerciaux (Global Gap, Bio.)

Eu égard de ce qui précède, on peut retenir que les aides agricoles dont bénéficient les filières agricoles tant au niveau des bailleurs extérieurs que de l'Etat de Côte d'Ivoire sont certes insuffisantes. Comme le déclare succinctement Mme. K. E, ADR à l'Intermangue Korhogo, op.cit: « *Non pour l'instant on ne peut pas dire que ces Appuis sont suffisants. C'est pourquoi ils ont instauré les cotisations là parce qu' on se dit que l'Etat va beau aider mais un jour il peut arrêter donc il faut s'autofinancer dès maintenant. C'est pour pouvoir avoir une base au cas où un jour l'Etat nous lâcherait* ».

Cependant, elles peuvent être appréciées pour impacter le développement du milieu rural agricole et améliorer les conditions des producteurs si et seulement l'Etat œuvre financièrement à pallier à toutes ces difficultés (écologiques, financières, humaines, organisationnelles, techniques, environnementales, du marché, phytopathologiques...) qui minent ces filières agricoles sur le terrain.

## **Discussion**

Ce présent article a porté sur les conditions d'une efficacité de l'aide agricole au développement dans le contexte ivoirien. En partant de la thèse que le développement du secteur agricole dans les pays en développement au travers des fonds d'aide agricole nécessite impérativement l'efficacité et l'efficience des programmes / projets de développement pilotés en milieu rural. Mais aussi et surtout de la politique mis en place par ces États quant au mécanisme structurel qui oriente ce système de réception, de négociation et de distribution de ces fonds d'aide agricole au développement. Sans oublier le degré d'autofinancement du secteur agricole par ces Etats eux- même c'est-à-dire la part qu'occupe l'agriculture dans le budget global de ces pays.

L'article s'est proposée aussi de comprendre le système d'organisation de la réception de l'aide agricole au développement par l'Etat de Côte d'Ivoire à partir de l'exécution du PNIA 2 (2018-2025). De façon plus spécifique, il a été question d'expliquer à priori, les facteurs de la baisse des investissements agricole depuis 2015 pendant que la fourniture d'APD agricole n'a cessé de croître. De décrire ensuite, le mécanisme mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire dans la réception de l'aide au développement pour son secteur agricole au niveau national. D'analyser le paysage de la réception de l'aide agricole au niveau local ivoirien. En prenant pour cas pratique la localité de Korhogo, il s'est agi de retracer l'architecture paysanne de l'aide pour montrer par la suite l'impact de ces mécanismes structurels de réception, de distribution ou de mobilisation de l'aide sur le secteur agricole et ses acteurs tant au niveau national que local.

Ainsi, les données de terrain dans le cadre de cette recherche ont révélé d'abord que la baisse des investissements agricoles est causée par une inadéquation entre priorité économique et priorité politique. Et cela s'explique par le fait que la Côte d'Ivoire est dans une situation où son agriculture est beaucoup moins portée par l'agenda politique de l'Etat ce qui freine l'initiative privée à cause des nombreux défis encore à relever. Sur un budget de 9901 milliards, seulement 3% est accordé à l'agriculture depuis 2019 même si une tendance à la hausse de la part de l'agriculture a été promise depuis 2021.

Cette situation que traverse le secteur agricole ivoirien depuis plus d'une décennie corrobore les travaux de Maillard et Kubler (2015) dans l'analyse des politiques publiques. Où on a pu comprendre à travers le processus de mise sur agenda des politiques publiques que certaines problématiques sociales deviennent moins saillantes pour certains gouvernements. Ainsi, pendant que certains problèmes montent en tête des agendas politiques d'autres descendent dans le même temps ou soit perdent leur priorité. Pour renchérir sur ce qui précède, Palier et Surel (2010), dans le même sens, ont révélé dans leurs travaux la prise en considération des différents niveaux de temporalité et des interactions entre les niveaux de gouvernement dans l'étude du processus de changement.

L'étude a par ailleurs permis de mettre également en lumière deux (2) typologies d'acteurs impliqués selon leur rôle dans l'organisation de la réception de l'aide agricole au développement selon qu'on soit dans la perspective bilatérale ou multilatérale.

Il s'agit des acteurs-institutions tels que : le ministère de l'économie et des finances, le ministère du budget et du portefeuille de l'Etat et le ministère de l'agriculture et du développement rural et des "acteurs-structures" à savoir : le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA) et l'Agence nationale d'appui pour le développement rural (ANADER). A côté de cela, nous avons pu comprendre à travers cette étude que le mécanisme structurel mis en place par l'Etat dans le système de négociation, de décision et de réception de l'aide agricole au développement (perçue comme une aide extérieure destinée à relancer ou améliorer le secteur agricole ivoirien) est géré et dominé sur tous les aspects, par les acteurs des institutions de l'Etat à compétences non agricoles en l'occurrence le ministère de l'économie et le ministère du budget qui dans la pratique, n'ont pas les compétences techniques nécessaires pour résoudre les problématiques du secteur agricole pour lesquelles ces fonds d'aide sont destinés.

Par ailleurs, l'une des conclusions les plus importantes soulevées par cette étude a été décelée dans la perspective bilatérale que multilatérale du cadre de réception et la négociation de l'aide agricole au développement. En effet, le ministère de l'agriculture et du développement rural en tant qu'expert du domaine agricole ivoirien ou encore l'organe étatique technique d'exécution ayant en charge l'opérationnalisation en termes d'activités ou projets de développement sur le terrain des fonds d'aide agricole de même que ses structures d'intervention, sont systématiquement exclus c'est-à-dire absents du circuit décisionnel et financier de l'aide au développement pour le secteur agricole dont ils ont la compétence.

De surcroît, ils sont victimes d'un manque considérable d'autonomie de travail à travers des impositions dans l'accomplissement de leurs tâches. Tous ces facteurs structurels ci-dessus relevés entachent le mécanisme de réception et de négociation de l'aide agricole au développement par l'Etat de Côte d'Ivoire et confirme qu'il n'est pas sans impact négatif sur la finalité pratique de l'aide c'est-à-dire l'efficacité sur le terrain recherché par les actions de développement pour lesquelles ces fonds d'aide agricole sont destinés.

Dans ce sens, nos résultats se rapprochent certes des facteurs d'ordre structurels liés à l'efficacité de l'aide agricole au développement tels que soulevés par le ROPPA, Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (2008), mais abordé sous un angle différent. En effet, si dans son étude sur l'efficacité de l'Aide dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural, le ROPPA a montré que l'APD agricole reste de plus en plus difficile à déployer, car le nombre d'intermédiaires par lesquels passe l'aide avant d'atteindre les bénéficiaires sur le terrain, est un indicateur puissant pour mesurer l'érosion progressive de son efficacité.

Et que moins il y a d'intermédiaires, plus il y a de chance que l'aide soit efficace c'est à-dire qu'elle profite aux agriculteurs, nos données par contre ont moins mis l'accent sur cette configuration d'acteurs

intermédiaires que sur le monopôle qu'impose certains de ces acteurs intermédiaires à ceux qui sont habilités à rendre l'aide agricole au développement plus efficace, de sorte à ce qu'on arrive d'un point de vue institutionnel, à une marginalisation des acteurs compétents au profit d'acteurs moins-compétents dans le système de réception et de négociation de l'aide agricole au développement en Côte d'Ivoire.

Dans cette perspective, nos données rejoignent également un aspect de l'étude réalisée par Diallo, (2018) dans le cadre de son mémoire professionnel sur les problèmes liés à l'aide publique au développement en Guinée, où il confirme que l'une des raisons essentielles d'ordre structurel imputable à l'échec de l'APD de façon générale en Guinée, reste la fragmentation des structures de gestion de l'APD dans la mesure où, sa gestion nécessite la participation de plusieurs ministères notamment ceux de l'économie et des finances, du Budget, du plan et de la coopération et des affaires étrangères et que, dans la pratique administrative en Guinée, même les services d'un même ministère ne coordonnent pas leur activité dans le cadre de la gestion de l'aide. Ainsi, le cas de cette étude de Diallo, (2018) sur la Guinée corrobore encore mieux l'idée de ce système d'acteurs institutionnels qui sont permanemment en amont de l'aide au développement de façon générale selon ce modèle Africain très incohérent et insuffisant dans la structure et la gestion de l'aide comme ce fut le cas de la présente étude sur la Côte d'Ivoire.

D'autre part, l'étude a permis de comprendre dans son aspect local, le paysage de la réception de l'aide agricole au niveau de l'architecture paysanne de la localité de Korhogo. Ainsi, on sait que l'aide qui arrive en milieu rural de la part des bailleurs et de l'Etat n'est pas des fonds distribués çà et là aux paysans mais plutôt des actions agricoles implémentés selon les besoins paysans et des critères bien définis. Il s'agit avant tout d'une impulsion pour les filières agricoles locales. Par conséquent, elle est insuffisante pour relever les nombreux défis agricoles en milieu rural à cause de la faible intervention financière de l'Etat vis-à-vis du secteur agricole.

Dans ce sens, nos résultats touchent celui de Dukuze (2019), dans l'analyse des facteurs reliés au milieu de l'aide humanitaire et de l'aide au développement au Mali. En effet, l'auteur a montré que le financement exogène est assujéti aux intérêts des bailleurs avec aucune contribution financière de l'Etat malien.

Toutefois, l'originalité de notre recherche réside dans le simple fait qu'elle ait abordé la problématique de l'aide au développement à travers non seulement, « l'aspect public de l'aide » (aide bilatérale et multilatérale), « l'aspect spécifique ou sectoriel de l'aide » c'est à dire l'aide 'agricole au développement' et « l'aspect structurel de cette aide agricole au développement ». Cela s'est fait sous la base du mécanisme étatique de réception et de négociation de cette aide. Ce qui a permis de comprendre que bon nombre de facteurs d'ordre structurels recensés plus haut dans ce mécanisme mis en place par l'Etat Ivoirien dans le système de réception et la négociation de l'aide agricole au développement entraînent bien évidemment la responsabilité des insuffisances qui limitent l'efficacité recherchée par l'aide pour le secteur agricole en Côte d'Ivoire. Mais le véritable problème demeure le manque de volonté politique de l'Etat en faveur de l'agriculture afin de relever les défis du secteur.

## **Conclusion**

Ce travail de recherche a porté réflexion scientifique sur "les conditions d'une efficacité de l'aide agricole au développement en Côte d'Ivoire". À travers ce sujet de recherche, nous avons pu diagnostiquer l'aide agricole au développement depuis sa dimension institutionnelle et structurelle jusqu'à sa dimension technique et pratique. Autrement dit, le processus où le mécanisme d'opérationnalisation de l'aide agricole en provenance des bailleurs et de l'Etat jusqu'aux paysans en milieu rural ivoirien a été bien décrit et analysé dans le cadre de cette étude. Ce qui constitue une contribution en terme de réponses visant à renforcer l'efficacité de l'aide agricole en milieu rural. Puisque, les données de cette étude donnent de savoir et de comprendre désormais sur la question de l'aide agricole au développement dans le contexte ivoirien, les contraintes d'ordre politiques, structurelles et pratiques du système agricole ivoirien et qui par conséquent freinent l'efficacité de l'aide agricole au développement.

## **Références**

1. Auregan, X. (2017). Les Investissements Publics Chinois Dans Les Filières Agricoles Ivoiriennes. Cah. Agric., 26, 15003, published By Edp Sciences.

2. Banque Mondiale. (2019). Les Pays Les Plus Riches. International Afrique Top 20-19-12.
3. Bertaux, Daniel (1981). From the life-history approach to the transformation of sociological practice.
4. Diallo, I, A. (2018). Les problèmes liés à l'aide publique au développement en Guinée. Master études européennes et relations internationales spécialité Relations internationales et Actions à l'étranger Parcours Administration publique et Affaires internationales Cycle international de perfectionnement. Université Paris I L'ENA, Panthéon Sorbonne école nationale d'administration.
5. Dukuze. (2019). Exploration des facteurs qui influencent la mise en œuvre de la méthode HEA pour la sélection des ménages bénéficiaires des programmes de filets sociaux au Mali. Mémoire, de maîtrise ; Université de Montréal.
6. Economies Africaines. (2017). Côte D'ivoire : Les Secteurs D'activité Le Secteur Agricole - Conception Csi.
7. Fonds international pour le développement de l'agriculture. (2015). Rapport annuel. Investir dans les populations rurales
8. Institut national de la statistique. (2015). Rapport d'activités. Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages. Côte d'Ivoire.
9. Ministère De L'agriculture Et Du Développement Rural. (2016).61% Des Financements Agricoles En Côte D'ivoire Émanent Des Bailleurs. Politique & Juridique, Commodafrica, 02 Février - 00 :15|.
10. Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. (2010). Développement agricole. Union Africaine.
11. Rapport Banque Mondiale. (2018). Comprendre La Santé De L'économie Ivoirienne En Cinq Minutes Et Cinq Graphiques. Dernier Numéro : février.
12. Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest. (2008). Efficacité de l'Aide dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural. Point de vue des Organisations Professionnelles des Producteurs Agricoles. La Plate-forme de développement Rural.
13. Tanguy, L G. (2004). "Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte d'Ivoire : problèmes de coexistence", les cahiers d'Outre-Mer, 226-227.
14. Washington. (2018). Côte D'ivoire : La Banque Mondiale Approuve Un Crédit De 70 Millions De Dollars En Appui À L'agriculture Numérique. Communiqué De Presse N° : 25 Mai/135/afr.